

Tout le monde parle des résolutions 338 et 242. La presse dit que le Canada appuie la résolution 242. Or, quand on explique en quoi elle consiste, on se trouve dans l'eau bouillante. Si l'on se contente d'en mentionner le numéro, on n'a jamais de problème.

Lui a-t-on demandé clairement s'il appuie la résolution 242, et s'il est en faveur du retrait des territoires occupés, des hauteurs du Golan et du sud du Liban, et de la reconnaissance du peuple palestinien? Accepte-t-il que le statut de Jérusalem fasse un jour l'objet de discussions? Lui a-t-on posé ces questions? A-t-il répondu qu'il acceptait les politiques officielles du Canada, qui ont été bien établies par les gouvernements canadiens qui se sont succédé?

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je ne puis évidemment pas dire aujourd'hui quelles conversations on a pu avoir avec l'ambassadeur Berger. L'honorable sénateur doit bien savoir que le nouvel ambassadeur devra certainement défendre énergiquement la position canadienne. C'est un fait bien connu qu'il a été un fervent partisan du processus de paix au Moyen-Orient. Je ne connais pas les détails de quelque conversation que ce soit et je ne sais pas non plus si je pourrai en prendre connaissance à l'intention de mon honorable ami, mais je transmettrai certainement sa question aux autorités compétentes.

Le sénateur Prud'homme: Honorables sénateurs, je ne partage pas cet avis. Il n'a jamais été un partisan du processus de paix. Le processus de paix veut dire la reconnaissance du peuple palestinien et de son porte-parole. Lui a-t-on demandé de se tenir loin du boucher du Liban, qu'il avait accueilli chaleureusement à Montréal, après l'invasion du Liban, en compagnie d'une députée de la Chambre des communes qui siège maintenant au Sénat? Comme elle n'est pas concernée en l'occurrence, je ne mentionnerai pas son nom. Je n'y voyais rien à redire dans le passé, mais, maintenant, il me représente. Il représente également les Canadiens français, qui ont toujours manifesté de la sympathie envers la cause du peuple palestinien.

• (1400)

En tant qu'ambassadeur du Canada en Israël, il fera l'objet d'une étroite surveillance. J'ai déjà fait des appels au Moyen-Orient pour m'assurer qu'il y soit bien accueilli et qu'on lui fasse connaître la véritable situation. Je fais mon devoir de Canadien. Je veux qu'il réussisse dans ses nouvelles fonctions, mais il a beaucoup de chemin à faire. Je tiens à m'assurer également que ces questions seront transmises aux autorités compétentes. C'est très important.

Le Canada a la meilleure des réputations au Moyen-Orient. Je rentre tout juste du Liban et du Koweït. Le Canada y est tenu en si haute estime que l'attitude de notre ambassadeur pourrait nuire à notre réputation.

Honorables sénateurs, je proposerai une motion concernant notre politique au Moyen-Orient avant la prorogation de la présente session parlementaire, mais je le demande encore, a-t-on posé ces questions à M. Berger? Deuxièmement, l'a-t-on invité à présenter privéement ou publiquement — ce qui, à mon avis, serait davantage convenable — des excuses à moi-même et au maire de Bethléem, l'un des hommes les plus raisonnables qui aient jamais comparu devant un comité du Sénat? Honorables sénateurs, comme vous l'aurez lu dans les journaux, dans le feu de la discussion, il a dit que ce témoin était «aussi plein de

merde» — et je n'hésite pas à répéter les termes utilisés — que je l'étais. Il parlait du maire chrétien de Bethléem, l'homme le plus honorable à avoir comparu devant notre comité. J'espère qu'on lui a donné ce genre de directive afin qu'il serve mieux les intérêts du Canada.

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, le sénateur Prud'homme a fait état de l'excellente réputation qu'avait value au Canada sa politique au Moyen-Orient. Le nouvel ambassadeur en Israël défendra bien sûr énergiquement la politique canadienne au Moyen-Orient quand il assumera ses nouvelles fonctions. Cela ne fait aucun doute, sénateur Prud'homme. Je transmettrai vos observations à qui de droit, mais il est indubitable que notre nouvel ambassadeur en Israël se fera le défenseur énergique de la position canadienne au Moyen-Orient.

L'AGRICULTURE

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—
LE CHOIX DU MOMENT DE L'EXAMEN PAR LES EXPERTS—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Leonard J. Gustafson: Honorables sénateurs, ma question s'adresse à madame le leader du gouvernement au Sénat. Devant les changements radicaux observés dans le secteur agricole et les recommandations faites par le comité du commerce, qui a étudié les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada, le ministre de l'Agriculture a promis qu'un comité formé de spécialistes se pencherait sur le travail de la Commission canadienne du blé. La ministre sait-elle quand débiteront les travaux de ce comité? La situation évolue rapidement dans le secteur agricole ces temps-ci et le gouvernement se doit par conséquent d'agir rapidement.

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je remercie mon honorable collègue pour ses observations. Je peux lui dire que le ministre de l'Agriculture accorde une grande importance à cette question. Il agit le plus rapidement possible. Je ne peux donner à l'honorable sénateur une date exacte, mais les travaux débiteront très bientôt.

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT (ORGANISMES FÉDÉRAUX)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable B. Alasdair Graham propose: Que le projet de loi C-65, Loi portant réorganisation et dissolution de certains organismes fédéraux, soit lu une troisième fois.

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, le projet de loi C-65, Loi sur l'organisation du gouvernement (organismes fédéraux) renferme une disposition qui prévoit la suppression du poste de directeur adjoint du Conseil des Arts. Des dispositions du projet de loi traitent de la rémunération et des indemnités versées aux membres du conseil, y compris le président, le vice-président et les neuf autres conseillers. Le nombre de conseillers a été légèrement réduit par rapport à ce qu'il était auparavant. Si je ne m'abuse, le Conseil des Arts comprenait 19 conseillers. Le projet de loi traite également de la rémunération et des indemnités versées au directeur du Conseil.